

Séance du mardi 19 janvier 2010

~~~~~

L'an deux mille dix, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Le Seure, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président d'après les convocations en date du 12 janvier 2010.

Présents : MARTIN Jean-Michel, VARANCEAU Jean-Luc, BEGEY Jean-Marie, VITRY Jean, POTTIER Agnès, THOUARD Geneviève et ROUDIER Patrick.

Absent : Jean-Michel VICENTY, MOYSAN Alain (donne pouvoir à Madame THOUARD).

Invité présent : Didier HAY

Madame Agnès POTTIER a été élu secrétaire de séance

## ===== Ordre du Jour =====

1. Choix de la tondeuse
2. Questions diverses

=====

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2009, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1- Choix de la tondeuse

Monsieur le Président propose de faire l'acquisition de 3 tondeuses « CUB Cadet GT1225 » au prix total de 10 800 € TTC selon la proposition des Etablissements FORT de Saintes.

Il signale également qu'est inclus dans ce tarif la pose d'un gyrophare sur chacun des engins.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du règlement d'utilisation de ces nouveaux tondeuses à l'attention du personnel technique : « *Nous attirons votre attention sur l'utilisation des nouvelles tondeuses autotractée « Cub Cadet GT1225 » qui ne doivent pas être utilisées sur la voie publique.*

- *Le déplacement de ce matériel impose obligatoirement de votre part le transport dans le bac de votre tracteur.*

- *Il devra être manipulé avec précaution.*

- *Lorsque vous effectuerez des travaux en bordure de chaussée, il est obligatoire de faire fonctionner le gyrophare de ce matériel.*

- *De plus devez toujours être vêtu de votre tenue fluorescente que vous devez porter en toutes circonstances.*

*En cas de non respect des règles de circulation énoncées ci-dessus, sachez que votre responsabilité personnelle sera engagée. »*

Afin de réaliser cette acquisition, Monsieur le Président propose de contracter un emprunt pour la somme de 10 000 € sur 3 ans à taux fixe. Il sera fait des demandes auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition de 3 tondeuses « CUB Cadet GT1225 » suivant les conditions décrites ci-dessus ;

- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette acquisition ;

- décide d'assurer le matériel auprès de la compagnie SMACL ;

- décide de contracter un emprunt pour réaliser cette acquisition et autorise Monsieur le Président à demander des propositions au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne.

Les crédits pour l'acquisition et l'assurance seront prévus au budget 2010.

## 2- Questions diverses

Monsieur Jean VITRY signale que la commune de Migron souhaite aménager un local pour les agents techniques dans une salle annexe de la salle des fêtes.

Jean-Luc VARANCEAU demande que les tracteurs des 3 communes soient équipés d'une boîte à outils contenant le matériel nécessaire aux petites réparations.

Monsieur MARTIN Jean-Michel signale que le cylindre est en réparation chez le mécanicien de Brizambourg, de plus il insiste sur l'entretien du matériel notamment le tracto-pelle. Monsieur Didier HAY conseille de nommer un chef d'équipe dont le rôle serait de entre autre de veiller à l'entretien du matériel.

Monsieur Jean VITRY demande comment est appréhendée la réglementation limitant l'usage du désherbant dans les communes de Villars les Bois et Le Seure. A ce jour, il n'y a pas d'alternative proposée.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h45 et ont signé au registre les membres présents*

Le Président,  
Jean-Michel MARTIN

Le Secrétaire,  
Agnès POTTIER

### Les Membres du comité syndical

Patrick ROUDIER

Jean-Luc VARANCEAU

Geneviève THOUARD

Jean-Marie BEGEY

Jean VITRY

Pour Alain MOYSAN  
Geneviève THOUARD